

ce sont eux qui vont être punis par suite de la décision ridicule qui fixe au 15 juillet la date limite en ce qui concerne la mise en jachère d'été et le fourrage. Il faut modifier cette décision à propos de l'Ouest canadien, car c'est là que l'on récolte la plus grande partie de nos céréales.

La Chambre étudie aussi le bill C-196 qui, nous dit-on, nous permettra d'examiner en détail la situation concernant la commercialisation des grains. On a demandé au comité si nous avons étudié la commercialisation des grains aux États-Unis. On a dit qu'on ne l'avait pas fait encore mais qu'on le ferait. De l'avis d'une des compagnies d'éleveurs, on ne devrait présenter une nouvelle loi sur la commercialisation des grains qu'après avoir examiné les initiatives prises par un certain nombre d'autres organismes de commercialisation des grains à l'extérieur du Canada. Le ministre d'État (M. Lang) a dit que le gouvernement établit un vaste programme d'étude pour tâcher de moderniser tout le système de commercialisation et de manutention du grain. Que font les autres pays dans ce domaine? Dans son rapport publié en janvier 1970, à l'intention du Conseil économique du Canada, M. Hudson signale ceci à la page 109:

Australie

Production et écoulement du blé—Exception faite d'une année, les emblavures en Australie se sont accrues tous les ans, depuis 1956, et ont atteint en 1968 le chiffre sans précédent de 10 millions et demi d'hectares...

Cela vous donne une idée des réalisations de nos concurrents. Quant à nous, nous avons perdu du terrain. De 1950 à 1954, nous détenions environ 32 p. 100 du marché international du blé. En 1968, cette proportion était tombée à 17 p. 100. Nous ne vendons pas. Nous avons décidé de ne pas vendre depuis quelques années et le gouvernement actuel refuse de vendre désormais, par suite de l'attitude négative et défaitiste qu'il a adoptée. Voici ce que dit le même rapport à la page 114, au sujet des États-Unis:

Production et écoulement du blé—Les emblavures aux États-Unis atteignaient en 1967 23.9 millions d'hectares (50 millions d'acres), soit la superficie la plus considérable depuis 1953 et une augmentation de 18 p. 100 sur celle de 1966 et sur la moyenne quinquennale de 1959-1963...

A la page 122 du rapport, on trouve ceci au sujet de la France:

Grâce au soutien des prix à un niveau élevé, la production s'est accrue de façon irrégulière, passant d'une moyenne de 9.4 millions de tonnes métriques pour la période 1954-1958 à 14.3 millions de tonnes en 1967... Environ 80 p. 100 des exportations de blé de la France sont destinées à des pays en dehors de la CEE.

Cela nous donne une certaine idée de ce que font nos concurrents. Le rapport poursuit

[M. Horner.]

en disant que l'Argentine a également augmenté sensiblement ses emblavures de blé.

J'appuie sans réserves le principe qui inspire la motion à l'étude, car celle-ci exhorte le gouvernement à assurer, par des mesures concrètes, une économie rurale dynamique, composante essentielle de la société canadienne. On nous dit que le bill C-196 permettra une réorganisation du système de commercialisation des céréales. Il me semble que nous sommes en train de réorganiser notre système avant d'avoir étudié comment il fonctionne ailleurs. C'est mettre la charrue devant les boeufs et cela témoigne d'une attitude négative de la part du gouvernement, qui semble ne pouvoir ruiner assez rapidement l'agriculture du pays.

**L'hon. M. Olson:** Nous allons trop vite pour l'opposition!

**M. Horner:** Nous pouvons lire ce qui suit à la page 1 du mémoire présenté au comité par la North-West Line Elevators Association et la Pacific Elevators Limited:

R. J. Shepp, conseiller spécial du groupe des céréales, qui était chargé d'aider l'honorable Otto Lang, ministre chargé de la Commission canadienne du blé a prévu il y a quelques semaines à peine, à Winnipeg, que le système d'éleveurs régionaux ne comporterait que de 20 à 40 éleveurs...

Cela montre que les gens des Prairies s'inquiètent à juste titre. Le gouvernement s'est montré incapable d'assurer, par des mesures concrètes, une économie rurale dynamique, composante essentielle de la société canadienne. Parlant du système de manutention de notre grain, le ministre d'État a tenu ces propos, que j'extrai d'une coupure de journal:

● (2.40 p.m.)

«... l'Ouest est caractérisé par une multitude de petits éleveurs situés le long d'embranchements ferroviaires très rapprochés... on pourrait faire des améliorations sensibles qui réduiraient le coût du transport et de la manutention des produits et accéléreraient le mouvement du blé...

Si, bien entendu, on pouvait réorganiser tout le système. On s'inquiète d'une extrémité à l'autre du pays. On lit ceci à la page 5 du mémoire:

L'industrie estime que les pouvoirs de la Commission sont si vastes que celle-ci peut prendre des décisions arbitraires, par l'entremise des permis, afin de réglementer l'emplacement des éleveurs, affectant ainsi l'efficacité du système de manutention du blé et la destinée même des villes canadiennes de l'Ouest du Canada.

J'ajouterai qu'un ministre a été étroitement lié à ceux qui ont présenté ce mémoire. Il ne